

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 30 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt et le trente juillet à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRINGER Corinne, Maire.

**Présents** : Mr NICOLAS, Mme COZE, Mr DEFIX, Mme DE ALMEIDA, Mr MENINI, Maires Adjoints ;

Mr ALLEGRE, Mme ALLIBERT, Mme BERNARD, Mr EYRAUD, Mr GIBERT, Mme JOUVE, Mme LEVEQUE, Mme MOUCHON, Mr ROCHER, Mr TERRASSE, Mme VERNAUDON, conseillers municipaux

**Excusés** :

Mme LEVET a donné procuration à Mr DEFIX

Mr FARGETTE a donné procuration à Mr TERRASSE

Mr CELLIER a donné procuration à Mr TERRASSE

Mr JOUSSOUYS a donné procuration à Mr ROCHER

Mme MAHIEU-VAILLE a donné procuration à Mme DE ALMEIDA

**Absents** : Mme ANGLADE

**Secrétaires** : Mme COZE, Mr MENINI

**VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2020**

Monsieur Jean Paul NICOLAS, Maire Adjoint, présente les propositions de tarifs communaux pour 2020 :

**DROIT DE PLACE FOIRE ET MARCHÉ**

Mètre linéaire à la journée	3,00 €
Electricité à la journée	4,50 €
Abonnement annuel	19,50 €
Electricité annuel	82,00 €

**DROIT DE PLACE CIRQUES ET MANEGES**

Forfait 1 jour	735,00 €
Forfait Cirque 3 jours	1.837,00 €
Forfait 3 à 7 jours	2.100,00 €

**JARDINS COMMUNAUX**

A l'unité	12,00 €
-----------	---------

### PANNEAUX PUBLICITAIRES

Au M2 Tarif règlementé

### LOCATION SALLE DE REUNION

Associations de Chadrac	gratuité
Habitants de Chadrac	28,00 €
Personnes extérieures à la commune	60,00 €
Assemblées Générales Syndics	45,00 €
Associations extérieures	75,00 €

### UTILISATION DU COMPLEXE SPORTIF (applicables à la rentrée scolaire de septembre 2020)

Gymnase (1heure) utilisation > 20H/an	6,00 €
Gymnase (1heure) utilisation < 20H/an	27,00 €
Salle multi-sports < 5 H week-end (commune)	162,00 €
Salle multi-sports > 5 H week-end (commune)	324,00 €
Salle tennis de table ou combat < 5 H week-end (commune)	130,00 €
Salle tennis de table ou combat > 5 H week-end (commune)	260,00 €
Salle multi-sports < 5 H week-end (extérieur)	238,00 €
Salle multi-sports > 5 H week-end (extérieur)	378,00 €
Salle tennis de table ou combat < 5 H week-end (extérieur)	162,00 €
Salle tennis de table ou combat > 5 H week-end (extérieur)	303,00 €

### RESTAURANT D'ENFANTS (applicables à la rentrée scolaire de septembre 2020)

Ticket enfant de Chadrac	3,65 €
Ticket adulte de Chadrac (portage)	8,00 €
Ticket enfant le Monteil	5,75 €
Ticket adulte le Monteil (portage)	9,00 €
Ticket enfant VMAC	3,65 €
Ticket adulte VMAC (animateur)	6,00 €

Ticket VMAC (non encadrant)	8,00 €
Ticket VMAC (adulte pique nique)	6,30 €
Repas SPMS (portage)	7,50 €
Repas ADMR (adultes pris au RE)	12,00 €
Repas DEA (adultes pris au RE)	8,40 €

### **CIMETIERE**

Concessions trentenaires	830,00 €
Concessions cinquantenaires	1.250,00 €
Place caveau municipal (31 à 61 jours)	1,60 €
Place caveau municipal (62 à 365 jours)	3,10 €

### **COLOMBARIUM**

Case colombarium (5ans)	590,00 €
Case colombarium (10 ans)	920,00 €
Case colombarium (15 ans)	1.150,00 €

### **MEDIATHEQUE**

Carte d'adhésion Extérieurs	15,00 €
Livres non rendus (par livre)	20,00 €

### **PARTICIPATIONS COMMUNALES**

Conformément aux années précédentes, le mode de calcul du Quotient Familial reste calqué sur celui de la CAF.

### **I/CENTRES AERES**

QF1 (journée)	6,30 €
QF2 (journée)	4,85 €

QF3 (journée)	3,62 €
QF4 (journée)	2,66 €
QF5 (journée)	2,09 €
QF1 (1/2 journée)	3,15 €
QF2 (1/2 journée)	2,43 €
QF3 (1/2 journée)	1,65 €
QF4 (1/2 journée)	1,37 €
QF5 (1/2 journée)	1,05 €

**2/CLASSES DE MER, NEIGE, NATURE, DECOUVERTE. CAMPS, COLONNIE DE VACANCES**

QF1 (journée)	7,55 €
QF2 (journée)	6,55 €
QF3 (journée)	5,20 €
QF4 (journée)	4,22 €
QF5 (journée)	3,65 €

Ces dispositions s'appliquent aux enfants de 3 à 17 ans révolus, sans tenir compte du niveau scolaire, et dont les parents ou l'un des parents sont domiciliés sur la commune de Chadrac.

Un minimum de 3 journées est nécessaire pour bénéficier de ces dispositions concernant les Camps, Colonies et Classes de mer, neige, nature et découverte.

La participation communale est également versée dans la limite de 70 jours par an et par enfant fréquentant les Centres Aérés, Camps et Colonies.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020.

**3/PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

*Participation par élève* 35,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Madame le Maire,



Corinne BRINGER